

➤ Les problématiques du secteur **Politique Scolaire et Laïcité**

1. Une réforme territoriale qui va crescendo !

1.1. Loi sur la Refondation de l'École et loi de délimitation des territoires

Après la loi Peillon qui a transféré aux régions les arrêtés de carte de formation professionnelle y compris de formation initiale scolaire et la loi de délimitation des territoires a fusionné des régions les faisant passer de 22 à 13, la volonté des Régions d'accentuer encore leur main-mise sur l'éducation n'a jamais été aussi forte.

1. Quelles conséquences avez-vous recensées dans vos régions respectives dans la gestion régionale de la formation professionnelle et l'établissement des cartes scolaires ?

2. Quelles conséquences sur le fonctionnement et les investissements des lycées, sur le transport pédagogique, l'orientation... ?

Les compétences nouvelles octroyées aux régions dans le domaine économique, de l'emploi et de la formation professionnelle amènent quelques exécutifs régionaux, tout comme le candidat de la Droite et du Centre ou encore celui d'En marche à l'élection présidentielle, à demander les pleines compétences sur la formation professionnelle et à revendiquer la tutelle unique sur les lycées professionnels et agricoles. Le président de l'ARF A.Rousset en 2012 faisait campagne afin que les régions obtiennent les pleines compétences sur les lycées agricoles. En 2017, son vice-président éducation de Nouvelle Aquitaine, Jean-Louis Nembrini, souhaite à minima coordonner les deux cartes, au mieux piloter seul la formation professionnelle. Ce positionnement de régions n'a pas échappé au président de l'observatoire de l'enseignement technique agricole Henri Nallet qui au CNEA du 25 janvier a fait part de ses inquiétudes quant à ces velléités de régions.

En outre, en s'appuyant sur la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 prévoyant que tout centre de formation d'apprentis (CFA) peut créer des unités de formation par apprentissage (UFA), des régions sur la précédente mandature ont fusionné les CFA en CFA régionaux et développé des UFA. en lien avec des lycées ou des CFPPA.

Le Snetap-FSU n'a pas manqué de marquer son opposition à ces orientations et a œuvré pour mettre en échec ces projets. Ils sous-tendent la suppression des formations sous-statut scolaire et des diplômes nationaux au profit de l'employabilité par les entreprises du proche environnement.

1. Quels mandats envisagez-vous de vous donner au niveau territorial de la région et à relayer au congrès national ?

2. Quelles suites prévisibles percevez-vous à l'issue de cette nouvelle étape de décentralisation ? Comment les anticiper, s'y opposer ?

1.2. Réforme territoriale de l'État

L'organisation territoriale de l'administration de l'EA dans les régions fusionnées a suivi une organisation qui lui est propre. Dans chacune d'entre-elles, le Snetap-FSU a œuvré pour préserver une proximité de l'autorité académique avec les établissements, les personnels et les usagers avec plus ou moins de réussite. Pour chacune de ces régions :

1. Quelles sont les conséquences sur les établissements, les personnels et les usagers (représentation de l'autorité dans les établissements et notamment les CA, sur la gestion régionale de l'EA,...) ?

2. Quelles conséquences sur l'exercice des évolutions des structures, sur l'établissement de la carte scolaire ?

2. L'EPLEFPA face à de graves difficultés

Les gouvernements successifs ont laissé entendre que la décentralisation permettrait aux établissements de trouver dans les territoires ce qu'il ne pouvait lui-même leur accorder. Cela fut en effet le cas après la décentralisation de 1983 (au titre de la gestion des bâtiments). Mais depuis, la décentralisation s'est accélérée sans être accompagnée de ressources nouvelles pour les territoires à la hauteur des désengagements de l'État, si bien que des EPLEFPA se retrouvent en graves difficultés financières que la fongibilité des comptes entre les centres n'a pu faire disparaître, au plus en a-t-elle donné l'illusion.

2.1. Au-delà des incantations

Les spécificités de l'Enseignement agricole et les cinq missions sont souvent mises en exergues. Or, les financements nécessaires à leur mise en œuvre sont le plus souvent inexistantes et l'enquête réalisée par le Snetap et confirmée par la DGER démontre une situation financière fragile des EPLEFPA (50 à 60% d'entre eux étant considérés en situation critique).

Quels mandaterments se donne le Snetap-FSU pour contraindre les tutelles dans le cadre de leurs prérogatives pour :

1. Assurer un financement des formations initiales et continues de qualité répondant à la demande sociale ;

2. Assurer une insertion sociale, culturelle et professionnelle tout au long de la vie ;

3. Assurer pleinement la vocation pédagogique des exploitations et ateliers technologiques et leurs missions de développement et d'expérimentation avec un recul ou une indépendance nécessaire vis-à-vis des lobbies de l'agro-business.

2.2. FN dans les CA

La perspective de la présence d'élus FN dans les CA des EPLEFPA lors de la campagne des dernières élections territoriales ont conduit le Snetap-FSU et sa fédération à interpeller les exécutifs régionaux et à sensibiliser sur ce que représentent les thèses du FN par rapport aux valeurs de l'école républicaine. Le FN se nourrissant de la crise libérale, le danger est grand de le voir faire mieux que de la figuration aux élections présidentielles et ses représentants en nombre aux législatives... Les intentions de vote pour ce parti chez les fonctionnaires (le FN arrivant en tête avec 28,7% au niveau des agents de catégorie C) se doivent aussi de nous interroger.

Quels mandaterments du Snetap dans ce contexte, voire dans cette sombre perspective ?

3. Développement de l'alternance

La limitation des dépenses publiques pour la formation professionnelle initiale scolaire et le choix du gouvernement et des régions de développer l'apprentissage engendrent des velléités aux économies financières d'échelle et ainsi de pousser à la mixité des publics et des parcours imposés (1 an de seconde pro par la voie scolaire, puis deux ans de cycle terminale en apprentissage).



Au delà de nos mandats pédagogiques pris en opposition aux mixages de publics, quels mandats complémentaires se donne t-on pour enrayer ce mouvement vers des classes mixées et des parcours imposés et inversement travailler au profit d'un développement qualitatif de l'apprentissage et non purement quantitatif.

Les établissements privés à rythme approprié perçoivent une opportunité au mixage des publics. Pour étendre leur champs de financement public, ils proposent opportunément selon la section en place - apprentissage ou scolaire -, une nouvelle contractualisation sous statut scolaire ou sous statut apprentissage. Une nouvelle appellation « établissement de l'alternance » fait écho au mixage de public qu'ils appellent de leur vœux.

Comment sensibiliser l'opinion à cet opportunisme tout azimuth et à ces impostures pédagogiques ?

4. Vigilance privé

Le Snetap-FSU a mis récemment en place un groupe de référents régionaux « vigilance privé » pour dénoncer et obtenir réparation auprès des pouvoirs publics, de ces nombreuses exactions émises par des établissements privés et notamment des MFR (publicités mensongères, masquant le caractère privé ou sous contrat des formations, argents publics des collectivités capté à leur profit...). La réussite de cette opération étant directement liée à son retentissement :

Comment agréger davantage de collègues dans cette démarche ?

Comment favoriser l'action intersyndicale avec des OS de l'EN ?

5. Service public

Les programmes électoraux des candidats libéraux à la présidentielle doivent légitimement nous alerter des coupes sombres prévues à l'encontre des services publics en général et de l'éducation et de la formation en particulier. Le Snetap-FSU sensibilisé sur ces questions de longue date a été à l'initiative du CDDEAP, comité de défense et de développement de l'EAP dans lequel se retrouvent des parlementaires et politiques, des parents d'élèves, des organisations professionnelles, des représentants d'organisations d'élèves et étudiants... En outre, depuis le congrès de Melle, le Snetap-FSU s'est investi à Convergences pour les services publics et participé à l'automne dernier à ses assises à partir desquelles un manifeste pour les services publics du 21ème siècle en est sorti.

Depuis le transfert de l'établissement de la carte scolaire des formations professionnelles aux régions, les lycées professionnels et agricoles font l'objet de convoitise de la part de régions qui souhaiteraient disposer de la pleine tutelle sous couvert de mieux coordonner l'emploi et la formation. Or, cette appréciation du service public de la formation est contradictoire avec l'insertion scolaire, la formation tout au long de la vie qui nécessite une vision à long terme et la mobilité attendue des futurs salariés ou entrepreneurs.

Dans ce cadre complexe :

1. Quelles orientations le Snetap-FSU doit il poursuivre et prendre :

2. Les services publics sont tous menacés, ensemble arriverons-nous à être plus forts pour se faire entendre ? Quels mandats et quelle place du Snetap-FSU dans Convergences pour les services publics ?

3. Les lycées professionnels et agricoles sont susceptibles d'être décentralisés aux Régions : cela correspond-il à notre conception du service public d'éducation et de formation ? Sinon, comment engage t-on une action déterminée contre cette vision à court terme de l'enseignement professionnel ? Quelle place donner à notre investissement dans l'inter-syndicale de l'enseignement professionnel ? Quels mandats se propose t-on de porter auprès de la FSU avec les camarades du Snuep, du Snep et du Snes ?

